



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°260 DU 1 AU 7 MARS 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 11 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres, 1 victime de VSBG, 1 personne enlevée, 3 personnes torturées et 4 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 3 femmes et 3 mineurs tués.

Des policiers, des Imbonerakure, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Deux membres des partis CNL et FRODEBU ont été arrêtés arbitrairement au cours de cette période.

Ce bulletin relève également un phénomène de cadavres qui continue à se manifester.

Ce bulletin revient aussi sur des questions liées à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires ayant causé trois personnes tuées et 1 personne blessée sans oublier la démolition d'une permanence du parti CNL.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	3
I.1. DU DROIT A LA VIE.....	3
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	3
I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....	3
I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES.....	3
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE	4
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	4
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	4
II. DE LA GOUVERNANCE.....	5
III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	5
IV. DES FAITS SECURITAIRES.....	6
IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	6
IV.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE	7
IV.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	7
V. CONCLUSION	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Conseil National pour la Liberté
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
JRR	: Jeunesse Révolutionnaire de Rwagasore
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PNB	: Police Nationale du Burundi
SNR	: Service National de Renseignement
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

Une personne tuée en commune et province Muyinga

En date du 6 avril 2021, vers 22 heures, sur la colline Mukoni, zone, commune et province Muyinga, Moussa Ntikazokura, chef de sous-colline Rutarabana de la même colline, a été tué fusillé par Caporal-Chef Eric Nzobakenga du Bataillon Support de Muyinga communément appelé Camp Mukoni. Selon des sources sur place, Nzobakenga qui était en tenue civile et sans arme étanchait sa soif au centre de négoce appelé «Ku Kabasazi» sur la colline Mukoni, puis s'est disputé avec des Imbonerakure dont Amadi Nduwayo qui l'a giflé. Selon les mêmes

sources, Caporal-Chef Eric Nzobakenga s'est directement rendu au camp et a mis sa tenue de service et il est retourné au cabaret avec son arme. Après, il a tiré trois balles sur cet administratif qui est mort sur le champ. Le présumé auteur a été arrêté par d'autres militaires qui sont intervenus la même nuit et il a été détenu au cachot du camp de Mukoni où il a été jugé le lendemain dans un procès de flagrance par le tribunal militaire qui l'a condamné à une peine à perpétuité et à une amende de 20 millions de fbu qui sera donnée à Mukamusoni Mwanandi, épouse de feu Moussa Ntikarakura.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme violée en commune Gisuru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 avril 2021, indique qu'en date du 4 avril 2021, sur la colline Gicaca, commune Gisuru, province Ruyigi, M.N., a été violée chez elle par Protais Nduwimana, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, il l'a trouvée en train de préparer le repas du soir et a commencé à l'enlever des vêtements

pour faire des rapports sexuels forcés. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des gens sont intervenus. Cependant, ces derniers ont accusé la victime de violer Protais Nduwimana qui est moins âgé que cette victime. Cette femme a été arrêtée par des Imbonerakure dans la nuit du 4 avril 2021 et conduite au cachot de la police de Ruyigi. Le mari de cette victime était allé en Tanzanie pour y travailler.

I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Trois fidèles de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour torturés en commune Mugina, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 avril 2021 indique qu'en date du 29 mars 2021, vers 18 heures, près du marché de Nyeshenza, au chef-lieu de la commune Mugina, province Cibitoke, Gad Nduwayo, commerçant, Christophe Girukwishaka, directeur de l'ECOFO Migezi et Jean Bosco Iczanye, enseignant au Lycée Rusagara, tous fidèles de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour, ont été tabassés et arrêtés par Jean Baptiste Bizumuremyi, Commissaire provincial de police à Cibitoke

qui les a conduits au cachot de la brigade de cette province. Selon des sources sur place, dans ce cachot, ce commissaire provincial les a tabassés à l'aide des coups de pieds et de fouets en les accusant de rébellion et de trouble à l'ordre public. Selon les mêmes sources, une semaine avant cette arrestation, ces victimes avaient adressé une correspondance à l'administrateur communal de Mugina, Julienne Ndayihaya, pour dénoncer des accusations à leur encontre concernant la tenue des prières à domicile.

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

Une personne enlevée en province Bujumbura mairie

En date du 8 avril 2021, vers 10 heures du matin, Martin Bashirahishize, vendeur des cartes de recharge et agent de l'Ecocash sur l'avenue de la

JRR, originaire de la sous colline Rusengo, colline et commune Ndava, province Mwaro et résidant à Bujumbura mairie a été arrêté par des agents du SNR à Bujumbura. Selon des sources sur place, sa famille a cherché le sien partout mais en vain.

I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du parti CNL, un membre du parti FRODEBU et un ex policier arrêtés en communes Gisozi et Rusaka, province Mwaro

En date du 8 avril 2021, au centre, colline et commune Gisozi, province Mwaro, le nommé Masabo, pensionné de la PNB, a été arrêté chez lui après une fouille perquisition menée par des policiers. Selon des sources sur place, ils ont trouvé une bottine chez lui.

En date du 10 avril 2021, Callixte Karisabiye de la colline Kizi, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, membre du parti CNL, a été arrêté. Selon des sources sur place, il venait de passer 10 jours à la maison après 1 an de détention à la prison de Muramvya. Selon les mêmes sources, le motif de cette arrestation serait une attaque menée en date du 4 avril 2021 en commune Rusaka qui aurait été organisée en prison.

En date du 11 avril 2021, sur la colline et commune Rusaka, province Mwaro, le nommé Budigoma, membre du parti FRODEBU, enseignant au Lycée Communal Bukwavu, commune Rusaka, a été arrêté. En date du 30 mars 2021, lui et les membres de sa famille, étaient allés au cabinet du Gouverneur de Mwaro pour lui demander de les aider à retrouver le leur, Dieudonné Mushirakure ou de leur dire où il serait incarcéré. Le Gouverneur leur avait dit de revenir la semaine suivante après des enquêtes.

Signalons que ces trois arrestations ont eu lieu après une attaque perpétrée par des gens non identifiés à main armée en date du 4 avril 2021, au domicile

d'Athanase Mpawenayo, chef de zone Makamba, secrétaire communal du parti CNDD-FDD et tuant son fils et son domestique¹.

Un membre du parti CNDD-FDD et conseiller communal arrêté en commune Gisuru, province Ruyigi

En date du 10 avril 2021, au centre de la commune Gisuru, province Ruyigi, Norbert Birukundi, membre du parti CNDD-FDD, conseiller technique en charge du développement dans cette commune, a été arrêté par le Procureur de la République de Ruyigi et l'a conduit au cachot du commissariat de police à Ruyigi. Selon des sources sur place, Norbert était en train d'étancher sa soif avec ses amis dans un cabaret et il a critiqué les initiatives relatives à la lutte contre la corruption du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la sécurité publique. Selon les mêmes sources, un des cabaretiers l'a dénoncé auprès des agents du SNR et il a été accusé de ne pas prendre en considération les mesures prises sur la collecte de taxes et impôts.

Un membre du parti CNL, un membre du parti FRODEBU et un ex policier arrêtés en communes Gisozi et Rusaka, province Mwaro

Un membre du parti CNDD-FDD et conseiller communal arrêté en commune Gisuru, province Ruyigi

¹<https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2021/04/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-259.pdf>

II. DE LA GOUVERNANCE

Des comptables communaux destitués de leurs fonctions

Dans le cadre de la lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a démis de leurs fonctions tous les comptables communaux.

La mesure a été annoncée, en date du 9 avril 2021, à Kayanza, lors d'une rencontre présidée par le Ministre Ndirakobuca, à l'intention des gouverneurs des provinces, des administrateurs communaux, des présidents des conseils communaux, des commissaires régionaux et provinciaux de police ainsi que des hauts cadres pour évaluer les activités de janvier, février et mars 2021. Ces 119 comptables communaux que compte le pays ont été reprochés notamment d'"avoir handicapé la collecte des recettes communales en complicité avec les anciens percepteurs précédemment démis de leur fonction".

Selon les résultats du mois témoin mars 2021 (comparé à celui de mars 2020) annoncés par cette autorité plus de 3,2 milliards de francs burundais

ont été enregistrés au mars 2021 tandis qu'en mars 2020, les recettes obtenues étaient de plus de 1,4 milliards soit un écart de près de 1,8 milliards de francs burundais ou un taux de 121,1%.

«Tout le mois de mars était un mois témoin pour toutes les communes du pays. Les résultats sont plus que satisfaisants et la même méthodologie se poursuivra jusqu'à la modernisation du système de collecte de recettes», a indiqué Gervais Ndirakobuca, ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

La Ligue Iteka s'inquiète des sanctions collectives prises à l'encontre seulement des comptables communaux alors que ces derniers exerçaient leurs fonctions sous la supervision de leur chef hiérarchique. Pour ce faire, la Ligue Iteka demande aux autorités du pays ayant initié le combat contre la fraude et les malversations économiques de plutôt mener des enquêtes fouillées et indépendantes afin d'identifier et de sanctionner les vrais responsables ayant handicapé la collecte des recettes au niveau du pays.

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Les abandons scolaires et grossesses non désirées à la DPE Cibitoke, du 1^{er} trimestre, exercice 2020-2021

Au cours de la période du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2020-2021, la DPE Cibitoke a enregistré 3737 cas dont 1831 filles ayant abandonné l'école au niveau des écoles fondamentales dans les six communes (Buganda, Bukinanyana, Mabayi, Mugina, Murwi et Rugombo) de la province de Cibitoke. Au niveau des écoles post-fondamentales, dans les mêmes communes, le total d'abandons scolaires est de 232 cas dont 117 filles. Les causes de ces abandons sont entre autres des grossesses non désirées, la pauvreté, l'ignorance des parents et le manque de sensibilisation. Signalons que sur un total de 1948 filles élèves ayant abandonné l'école, il y a seulement 34 filles pour la grossesse non désirée dans les deux niveaux de l'enseignement.

Cinq élèves finalistes renvoyés de l'école en province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 avril 2021 indique qu'en date du 29 mars 2021,

au Lycée Bubanza, DCE et DPE Bubanza, Richard Iriho, Edrick Irakoze, Elie Nimpaye, Gloria Manariyo et Claude Ndikuriyo, élèves finalistes de la section Langues ont été renvoyés définitivement de l'école pour l'année scolaire en cours, par le Directeur, Gilbert Bikeshimana. Selon des sources sur place, lors d'une réunion du conseil de discipline tenue à cet établissement, ces élèves ont été accusés d'être promoteurs d'une grève et de diffuser des tracts. Selon les mêmes sources, ces élèves réclamaient d'être bien enseignés dans le cours de FPH dispensé par Eric Niyinzaniye, préfet des études et ils demandaient un professeur compétent. Signalons que ces élèves ont été chassés d'avoir organisé une grève qui pourtant n'a pas eu lieu.

La Ligue Iteka demande aux autorités scolaires de privilégier la voie du dialogue au lieu de recourir aux sanctions qui violent le droit à l'éducation des enfants.

Cent soixante-neuf couples des familles des Batwa inscrits au registre d'état civil pour le mariage à Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 avril 2021 indique que depuis le mois d'août 2020 jusqu'au mois de mars 2021, des familles de la composante sociale Twa se sont fait inscrire dans les registres d'état civil pour la régularisation de mariage, de naissances de leurs enfants et de la re-

connaissance parentale. Selon les données chiffrées fournies par le bureau d'état civil à Kayanza, 169 couples qui vivaient en union libre ont été inscrits dans les registres de mariage de leur commune respective, environ 3070 naissances qui n'étaient pas inscrites ont été enregistrées et 21 autres dont la paternité était jusque-là inconnue ont été reconnues par leurs pères. Selon les mêmes sources, 145 décès qui n'étaient pas déclarés ont été aussi inscrits.

Les abandons scolaires et grossesses non désirées à la DPE Cibitoke, du 1^{er} trimestre, exercice 2020-2021

Cinq élèves finalistes renvoyés de l'école en province Bubanza

Cent soixante-neuf couples des familles des Batwa inscrits au registre d'état civil pour le mariage à Kayanza

IV. DES FAITS SECURITAIRES

IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 8 avril 2021, à la 12^{ème} avenue au quartier Kinanira II, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé allongé dans une canalisation d'eaux. Selon des sources sur place, la victime était pieds nus et le corps présentait des traces de sang au niveau de la tête et des côtes. Selon les mêmes sources, les poches du pantalon de la victime étaient dehors. Ce cadavre a été conduit dans une morgue de l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura.

Deux personnes tuées en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 5 avril 2021, vers 23 heures, sur la sous-colline Ngoma, colline Nyamihana, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke, Jean Pierre Ndarusanze, âgé de 68 ans, et sa femme Félicité Mbanzendore, âgée de 52 ans, tous membres du parti CNDD-FDD, ont été tués à coups de machettes et de gourdins par des gens non identifiés à leur domicile, à quelques mètres d'une position militaire. Selon des sources sur place, ces gens se sont introduits dans leur maison après avoir défoncé la porte. Selon les mêmes sources, cette famille était accusée de pratiquer la sorcellerie et des tracts de menace de mort avaient été distribués quelques jours auparavant. Après ce forfait, les présumés auteurs du crime ont pris le large.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 8 avril 2021, vers 5 heures du matin, sur la colline Rubirizi, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie de Jean Nyeretse, de la composante sociale Twa, résidant à Mubere, colline et zone Rugajo de la même commune, a été retrouvé, à 50 mètres du CDS de Rubirizi. Selon des sources sur place, ce corps était ligoté et avait des blessures de coups de bâtons. Selon les mêmes sources, le cadavre qui était au départ non identifié a été identifié grâce à l'implication de l'administrateur de cette commune, Julienne Ndayihaya.

Une personne tuée en commune Mwumba, province Ngozi

En date du 9 avril 2021, à l'Hôpital de Buye, commune Mwumba, province Ngozi, Christophe Iradukunda alias Issa, habitant la colline Nyarusange, commune Nyamurenza de la même province a succombé à ses blessures après avoir été battu par des gens non identifiés, la veille, vers 21 heures lorsqu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, sur la colline Nyarusange, commune Nyamurenza, ses voisins l'ont trouvé dans un état critique quand les malfaiteurs étaient partis puis ils l'ont évacué vers le CDS Nyamurenza avant d'être transféré. Le mobile n'a pas été connu mais 5 personnes ont été appréhendées et conduites au cachot de la Commune Nyamurenza pour des raisons d'enquête. Il s'agit d'Emmanuel Ndaruzaniye, Daniel Ntakirutimana, Gilbert Niyonkuru, Théopiste Nduwarugira et Jean Claude Ndayishimiye.

IV.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une femme tuée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 10 avril 2021, vers 22 heures, sur la colline village IV, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Espérance Ndayishimiye, a été tuée par son époux, Abel Biberumwami dans sa maison à l'aide d'une petite houe. Selon des sources sur place, la victime s'était séparée de son mari mais elle était revenue il y a 3 mois. Selon les mêmes sources, Abel a été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police de Gihanga.

Une femme tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 7 avril 2021, vers 2 heures, sur la sous-colline Kiryohera, colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, Spéciose Ntamarerero, âgée de 63 ans, a été tuée à coups de machettes

au niveau de la tête par son fils, Emmanuel Ngen-danzi, âgé de 35 ans après s'être introduit dans la maison de sa maman. Selon des sources sur place, le mobile de cet assassinat est un conflit foncier car après ce forfait le présumé auteur a déclaré chez l'OPJ : "J'accepte que je viens de tuer ma mère car elle refusait que je reçois des terres de mon père ". Selon les mêmes sources, le présumé auteur a tenté de s'enfuir mais la police en collaboration avec la population l'a arrêté et l'a conduit au parquet de Cibitoke.

Une femme tuée en commune Gihanga, province Bubanza

Une femme tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

IV.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Deux filles mortes noyées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 5 avril 2021, vers 6 heures du matin, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Winnie Alda Ininahazwe, âgée de 8 ans et Beracca Gakiza, âgée de 7 ans, toutes élèves en 2^{ème} année à l'ECOFU Buhiga I, habitant la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi de la même province, ont été emportées par les eaux de la rivière Ndurumu. Selon des sources sur place, les victimes étaient avec 3 autres filles et rentraient chez elles venant de la recherche du bois de chauffage sur la colline Rwingoma traversant la rivière Ndurumu dans une pluie torrentielle en passant par un bloc du barrage au-dessus duquel l'eau jaillissait et elles sont toutes tombées et emportées par les eaux. L'une d'entre elles savait nager et a pu sauver deux autres. Selon les mêmes sources, le cadavre de Winnie a été retrouvé le lendemain vers 10 heures et celui de Beracca a été repêché deux jours après vers 14 heures, tous à environ 10 km du barrage.

Un infanticide en commune Gitaramuka, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 avril 2021 indique qu'en date du 25 mars 2021, vers 14 heures, au CDS Ntunda, colline et zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, Marie Niyubuntu, âgée de 22 ans, membre du parti du CNDD-FDD, a avorté un foetus de 5 mois à l'insu de son époux, Anselme Ndikumana, âgé de 28 ans, membre du parti CNDD FDD. Selon des

sources sur place, cet avortement a lieu avec l'appui de son concubin, Ezéchiel, infirmier, âgé de 37 ans, membre du parti du CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, un voisin qui a vu la femme sur le lit dudit CDS sous un sérum est allé informer son mari et ce dernier y est arrivé quand sa femme était déjà rentrée. Arrivé à la maison, il a trouvé sa femme au lit et Anselme lui a demandé d'où elle venait et elle lui a répondu qu'elle avait avorté. Ainsi, Anselme s'est rendu au CDS pour demander le foetus pour l'enterrer dignement et l'infirmier l'a intimidé lui disant qu'il pouvait lui faire du mal. Anselme a fui son foyer vers un endroit inconnu.

Une permanence du parti CNL détruite en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 6 avril 2021, vers 8 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un groupe d'Imbonerakure dont Issa Nizigiyimana et les prénommés Jean Marie et Gérard ont démoli une permanence provinciale du parti CNL. Selon des sources sur place, la police est intervenue pour les en empêcher et ces Imbonerakure ont lancé des pierres sur des murs de la permanence. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs sont restés libres.

Deux filles mortes noyées en commune Buhiga, province Karuzi

Un infanticide en commune Gitaramuka, province Karuzi

Une permanence du parti CNL détruite en commune Buhiga, province Karuzi

Un Imbonerakure blessé en commune Rugombo, province Cibitoke

Un Imbonerakure blessé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 9 avril 2021, vers 1 heure du matin, sur la sous-colline Bambiro, colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, Alfred Nahimana alias Gikoko, Imbonerakure, a été blessé au niveau des bras par des vieillards qui gardaient des champs. Selon des sources sur place, un groupe de jeunes Imbonerakure se sont rendus aux champs des colocases pour voler et les vieillards ont arrêté Alfred Nahimana. Ces vieillards ont tabassé celui-ci et les autres Imbonerakure ont pris le large. Selon les mêmes sources, ces propriétaires des champs ont alerté la police pour que cet Imbonerakure soit incarcéré mais un de ces propriétaires a été mis au cachot du poste de police de la commune Rugombo pour des raisons d'enquête.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de violations du droit à la vie, du droit à l'intégrité physique et de la privation de liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées à la gouvernance et aux faits sécuritaires.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice les auteurs des crimes sans parti pris.